

# Ha!

**6** RETOUR SUR LE CONFINEMENT  
LE 17 MARS, LA FRANCE ENTRAÎT EN CONFINEMENT...

**10** CONTINUITÉ DE SERVICE  
PILOTAGE D'UNE CRISE INÉDITE

**22** DÉCONFINEMENT  
MODE D'EMPLOI



# COVID - 19 : HELLEMMES S'ORGANISE !



## SOMMAIRE

A propos du coronavirus

4 Le virus

Le confinement

6 Retour sur le confinement

La continuité de service

10 Pilotage d'une crise inédite

Elan de solidarité

18 La solidarité s'organise

Déconfinement : Mode d'emploi

22 11 mai : déconfinement



HELLEMES ACTUALITÉS  
HORS SÉRIE MAI 2020

Edition : Mairie d'Hellemmes

Direction de publication : Franck Gherbi

Rédaction : Jack Nannini - Olivier Ver Eecke

Photo : Mairie d'Hellemmes - Freepik

Maquette : Olivier Ver Eecke/Hellemmes

Impression : NordImprim

Tirage : 10 000 exemplaires

Périodicité : Numéro spécial - Dépôt légal : 2020

# Ha!

Si comme l'a dit le Président de la République, « Il y a eu un avant et il y aura un après épidémie », chacun peut mesurer, jour après jour depuis maintenant deux mois, combien « il y a un pendant l'épidémie ». Comme partout en France et dans le monde, la vie quotidienne des Hellemmoises et des Hellemmois est considérablement bouleversée par cette crise sanitaire devenue pandémie au fil des semaines.

Ecoles et crèches fermées, parcs et jardins interdits d'accès, associations à l'arrêt, rues désertes, activité économique en suspens... le coronavirus a imposé sa loi à toute la planète et nous a mis collectivement à l'épreuve !

Le magazine que vous tenez en mains devait être initialement consacré, pour l'essentiel, à l'élection du nouveau Conseil Municipal et aux événements tant attendus du printemps. Mais en raison du report du second tour et au vu de la crise que nous traversons, le contenu du Ha ! a été complètement modifié.

Car en cette période troublée, il est essentiel de vous informer des mesures mises en place au niveau de la Commune. Nous publions régulièrement les informations utiles sur notre site internet ([www.hellemmes.fr](http://www.hellemmes.fr)), relayées pour la plupart sur notre page Facebook. Pour autant, un certain nombre d'entre vous ne consulte pas le site internet, ou n'y a pas accès pour différentes raisons. Nous avons donc choisi de publier ce numéro spécial, et de le distribuer, en respectant toutes les mesures de précautions nécessaires.

### Un avant, un pendant et un après...

Cette publication reprend donc secteur par secteur les efforts de la Commune, des commerçants, associations et citoyens volontaires pour maintenir les activités essentielles à la vie de notre Commune et à son dynamisme durant le confinement. Vous découvrirez au fil des pages comment la solidarité s'est organisée sur le territoire et comment les premières mesures du déconfinement vont se mettre progressivement en place.

Pour autant, le retour à une vie normale n'est pas pour tout de suite et réussir la levée progressive du confinement est un exercice de haute voltige tant les inconnues scientifiques sont encore extrêmement nombreuses et les scénarios multiples. Il faut donc faire preuve de prudence et de méthode, car le risque d'une sortie ratée, c'est une deuxième vague épidémique et l'obligation de revenir à une mesure extrêmement lourde au niveau sanitaire, économique et social.

Alors protégez-vous, protégez vos proches, ne relâchez pas votre attention et respectez les consignes. Vigilance et responsabilisation sont essentielles pour que demeurent notre cohésion, notre solidarité et notre civisme à tous.

Réussissons ensemble notre sortie de crise !

Apparition : Décembre 2019 à Wuhan (Chine).

Pathologie : Pneumonies d'allure virale d'origine inconnue.

Annoncé officiellement par les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 9 janvier 2020, ce nouveau virus a d'abord sévi en Chine continentale.

Le jeudi 30 janvier, l'épidémie est qualifiée d'urgence de santé publique de portée internationale.

Une décision rare et justifiée puisque le virus touche aujourd'hui plus de 60 pays, dont la France.

## Un coronavirus, c'est quoi ?

Les coronavirus sont des virus particuliers composés de germes entourés d'une capsule de protéines en forme de couronne, d'où leur nom. Ils circulent parfois parmi les animaux mais plusieurs types sont susceptibles de provoquer des infections chez l'homme. La plupart de ces infections sont bénignes, à l'image du rhume, mais le coronavirus peut provoquer des pathologies plus graves.

Ce fut le cas en 2002-2003 du Sras (Syndrome respiratoire aigu sévère), auquel ressemble beaucoup le nouveau virus chinois. Cette épidémie, également apparue en Chine, avait alors infecté 7761 personnes et fait 623 morts.

## D'où vient le covid-19 ?

Si elle n'a pas été formellement confirmée, son origine serait issue d'une transmission animale. Les premiers cas relevés l'ont été sur un marché de poissons et animaux sauvages de Wuhan. Plusieurs décès ont été relevés parmi les commerçants du marché et des scientifiques chinois ont émis l'hypothèse que l'animal responsable de la transmission du virus pourrait être le pangolin, un petit mammifère couvert d'écailles.

### Pour toute question :

Plateforme numéro vert :

0800 130 000 (en français – ouvert 7j/7 de 9h à 19h, appel gratuit).

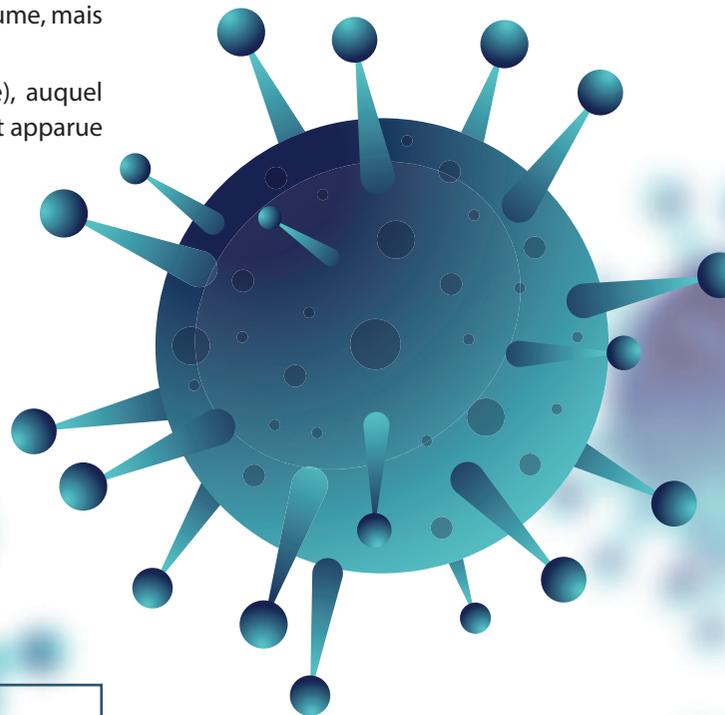
Questions-réponses et liste à jour des zones exposées au virus sur :

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Et aussi :

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/recommandations-pour-la-population>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponse>



## Comment se manifeste la maladie ?

Le Covid-19 est une maladie respiratoire qui se manifeste par de la fièvre, de la toux, des difficultés à respirer.

La période d'incubation varierait de 2 à 12 jours.

Ces symptômes s'aggravent au fil des jours et conduisent à une détérioration générale de l'état du patient. La plupart des victimes sont âgées, ou souffrant de complications médicales préalables.

## Comment se transmet le virus ?

Par voies aériennes (postillons, salive) ou par contact direct. Le virus est très contagieux.

La plupart des cas révèlent en effet des contacts rapprochés entre les victimes (proches, personnel soignant...). En cas de symptômes, le ministère de la santé préconise un appel au 15, plutôt que de prendre le risque de contaminer d'autres sujets en se rendant aux urgences.

## Comment y échapper ?

- Eviter tout contact direct et indirect avec une personne en provenance du foyer d'infection ou personne présentant des symptômes associés à une infection respiratoire aiguë.
- Observer des règles d'hygiène simples, appliquer les gestes-barrières et respecter les consignes de distanciation physique.



Le lundi 17 mars, la France entrait en confinement. Mesure jugée nécessaire pour certains, inutile pour d'autres, ce confinement obligatoire a généré une organisation repensée de la vie quotidienne. Retour sur cette période...

### Les établissements et équipements publics fermés...

Les écoles, crèches, collèges, les parcs, jardins, aires de jeux pour enfants, cimetière ainsi que les équipements culturels, sportifs et de loisirs ont été fermés dès le 17 mars, conformément à la décision du Gouvernement. Les activités associatives ont elles aussi été suspendues.

### ... avec une veille téléphonique et numérique.

Cependant, certains services communaux fonctionnaient, certains en présentiel sur le terrain, d'autres en télétravail avec accueil téléphonique : la mairie, l'espace Jeunes, le Point d'accès au droit (Espace citoyen), le CCAS, l'espace Seniors.

Le site [www.hellemmes.fr](http://www.hellemmes.fr) proposait et propose toujours pas moins de 33 démarches en ligne allant de la déclaration de naissance au signalement d'un dysfonctionnement en matière de propreté !

Les enseignants se sont aussi beaucoup investis, utilisant tous les moyens numériques pour le suivi des apprentissages de leurs élèves.

### Des évènements annulés ou reportés...

Carnaval, tournois, braderies, concerts, festivals... L'interdiction de rassemblement décrétée par le gouvernement a bouleversé complètement l'agenda des évènements programmés et a contraint les organisateurs communaux et associatifs à annuler ou reporter nombre de rendez-vous sportifs, culturels et de loisirs. Ont été annulés ou reportés :

#### En mai :

Vide-grenier de printemps (Centre), fête de la Plaine, cirque, fête champêtre, ducasse du Centre

#### En Juin :

Concert du Cercle symphonique, fête de la musique, Hellemmes en famille

#### En Juillet :

Nos quartiers d'été, festivités du 14 juillet

### Des règles simplifiées pour les associations

Deux ordonnances prises en urgence par le Gouvernement visent à simplifier les règles de fonctionnement des associations, fondations et fonds de dotation pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

- L'ordonnance du 25 mars 2020 proroge de 3 mois la tenue de l'assemblée générale et l'approbation des comptes annuels pour les associations qui ont clôturé leurs comptes en 2019. Vous avez jusqu'au 30 septembre pour le faire.

N.B : Si le rapport du commissaire a été émis avant le 12 mars ce délai ne s'applique pas.

- Les assemblées générales peuvent se tenir sans que les membres de l'association ne soient physiquement présents. Il sera possible de ratifier la décision a posteriori.

N.B : la retransmission doit être continue et bien identifier les membres. Vous pouvez envoyer vos documents par mail, mentionner le choix du mode de réunion dans le compte-rendu et le vote peut se faire par visio-conférence.



Retrouvez nous sur [www.hellemmes.fr](http://www.hellemmes.fr) et sur facebook : [communehellemmes](https://www.facebook.com/communehellemmes)

Services communaux, associations, commerces... Tous se sont mis en quatre pour la continuation de la vie hellemmoise...

## Tout n'était pas fermé...

Vos commerçants de proximité ont continué d'assurer un service quotidien et ont joué un rôle capital en cette période de confinement. Épiciers, boulangers, fleuristes, bouchers, traiteurs, pharmaciens, librairie... proposaient même des livraisons à domicile ou un retrait des commandes en boutique, dans le strict respect des gestes barrières.

Une start-up lilloise Dotmap, basée à Euratechnologies, avait même cartographié les commerces et marchés ouverts durant le confinement, ainsi que les commerces proposant de la livraison à domicile ou du drive.

### Et le marché ?

Conformément aux directives du gouvernement et malgré une organisation respectant scrupuleusement les préconisations sanitaires, le marché de plein air avait été fermé le mercredi 25 mars. Hellemmes, Lille et Lomme ont été opposées à cette décision. D'abord parce qu'elle

repose à tort sur l'idée qu'il est toujours possible de s'approvisionner auprès des grandes surfaces, ce qui est méconnaître la réalité de nos territoires et notamment de nos quartiers populaires où il y a peu de supermarchés. Ensuite, parce que la fermeture des marchés est contraire au modèle de consommation et de qualité alimentaire que nous défendons qui privilégie la production locale et les circuits courts que nous encourageons depuis de nombreuses années, à l'exemple de la "Ruche qui dit oui" qui a repris du service et vous donne rendez-vous tous les mardis salle Bocquet (17h30), "AMAP aux potes" dans le hall de l'Espace Acacias (mercredi 18h/19h30) ou "les Jardins de la Fontaine" au club des Primevères (jeudi 18h/20h30).

Le gouvernement ayant assoupli sa position et rendu public un nouveau protocole sanitaire qui reprend en grande partie les mesures que nous avons nous-mêmes mises en œuvre au premier jour du confinement, nous avons obtenu une dérogation du Préfet qui permettra la réouverture du marché. Les marchands ambulants ont donc fait leur retour dès le 1er avril.



Crédit photo : Hello becaux

## Quelques instants d'évasion...

Pendant la période de confinement, Lille-Hellemmes-Lomme vous proposaient des contenus en ligne pour vous informer, vous divertir, apprendre, et occuper vos enfants par la culture. Focus sur deux initiatives hellemmoises...



### Le Cercle Symphonique d'Hellemmes

Le Cercle Symphonique d'Hellemmes nous a régales de vidéos de concerts : la chanson d'Olympia, Orphée aux enfers et Barcarolle...

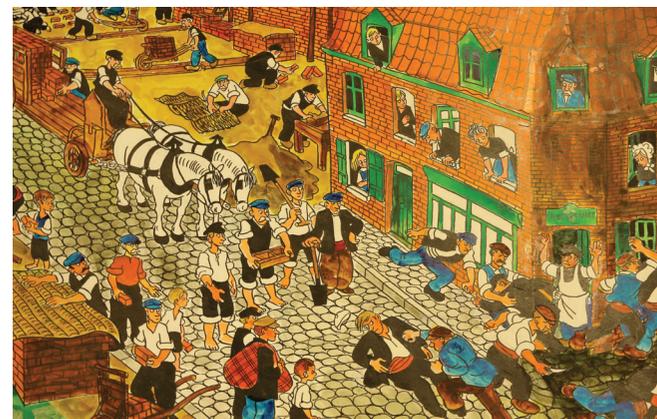
<https://www.facebook.com/communehellemmes/photos/a.546429285457655/2453352068098691/?type=3&theater>

### Roland Cuvelier ou la mémoire par le dessin...

Apportant légèreté et souvenirs, Roland Cuvelier nous a apporté une certaine respiration pendant un confinement parfois pesant.

Nous avons ressorti de nos archives quelques unes de ses meilleures oeuvres pour vous les présenter quotidiennement sur notre site et sur notre facebook.

<https://www.hellemmes.fr/>



## L'inventaire prépare son "déconfinage"...

Alors que les initiatives et bonnes intentions numériques se multiplient pour maintenir le lien et donner à voir des œuvres d'art, l'inventaire continue à penser que l'art se joue d'abord dans la rencontre physique et quasi sensuelle avec les œuvres et les artistes. L'œuvre d'art est une matière vivante qui s'appréhende en vrai ! C'est pourquoi, l'équipe de l'artothèque met tout en œuvre pour vous offrir ce tête-à-tête intime avec des œuvres chez vous, dans cette période particulière où la maison va demeurer encore pour un bon moment notre principal horizon.

Pour célébrer la reprise des prêts, mardi 26 mai, l'inventaire s'associe à la fête de l'estampe, initiée par Manifestampe avec l'opération Déconfinage en série !

La "brigade d'œuvres mobiles" mettra à l'honneur ce moyen d'expression toujours renouvelé autour d'un vaste choix de gravures, sérigraphies, ou d'impressions numériques pour repousser les murs de votre intérieur, réenchanter votre quotidien et nourrir votre imaginaire.

Dans le respect des mesures sanitaires qui s'imposent, l'inventaire a imaginé un protocole d'accueil permettant la réouverture de l'artothèque. C'est donc masquées et gantées, mais toujours avec un large sourire que Clotilde et son équipe vous accueilleront, à l'inventaire, à compter du mardi 26 mai !

### Fête de l'estampe

Bienvenue mardi 26 mai, de 13h à 20h, pour découvrir la richesse de ce médium autour d'une grande variété de propositions.

Visite sur rendez-vous uniquement à partir des créneaux définis toutes les demi-heures, à réserver :

- par téléphone (03 20 04 88 12 ou 06 63 95 46 70)

- par mail ([linventaire@yahoo.fr](mailto:linventaire@yahoo.fr)).



# Pilotage d'une crise inédite

La direction générale et l'ensemble des directeurs des services communaux font face à une gestion de crise aussi soudaine qu'inédite dans leur carrière. Dès le mardi 17 mars matin, au lendemain de l'annonce de la généralisation du confinement par le Président de la République, sous l'impulsion de Véronique Poher, directrice générale des services et du Maire Franck Gherbi, une cellule de crise s'est mise en place à la mairie !

Avec pragmatisme, humanité et sens des priorités, il a fallu s'organiser pour fermer la mairie, tout en assurant la continuité des services essentiels aux Hellemmoises et Hellemmois : mettre en œuvre les consignes de l'Etat, assurer l'accueil pour les enfants des personnels soignants, recenser les services qui doivent continuer à travailler sur le terrain notamment pour les seniors, mais aussi l'état civil, le cadre de vie, une partie des services techniques, l'éducation, l'entretien ménager, la police municipale... sans oublier la communication avec la population. Et tout cela en assurant l'application des consignes sanitaires et la sécurité des agents qui restent sur le terrain.

Depuis le début du confinement la cellule de crise reste active et une grande partie des agents est mobilisée et poursuit ses missions : certains directement à leur poste, dans leur bureau, d'autres en télétravail, tous solidaires et efficaces ! Si quelques services ne fonctionnent plus, les services essentiels sont maintenus

et les agents dont les missions sont suspendues préparent la suite ou aident leurs collègues sur le terrain.

### Ecoute et pragmatisme...

Entre la continuité des services légaux qu'une commune se doit d'assurer, les consignes de la Préfecture à mettre en place et à faire respecter, le soutien qu'il nous faut apporter aux plus vulnérables ou la gestion des masques et leur distribution aux EHPAD, aux personnels soignants et à nos agents sur le terrain... Chaque question, chaque problème est étudié et trouve toujours sa solution.

Être à l'écoute des habitants bien sûr, mais aussi des agents communaux qui, comme tous les Français, traversent la crise avec courage et abnégation, répondre à leurs questions, les rassurer si nécessaire et les protéger.

Puis il faut commencer à préparer l'après-crise, à envisager la reprise d'activité et réfléchir aux différentes hypothèses pour que le déconfinement se passe dans les meilleures conditions, les urgences, les priorités, l'impact humain en premier lieu, mais aussi financier... Tout doit être étudié, anticipé pour être prêt le 11 mai.



## Continuité de service

Dans la situation d'urgence sanitaire que nous traversons et afin de limiter les perturbations susceptibles d'affecter les services publics et les activités économiques, la commune a mis en place un plan de continuité d'activité permettant de répondre aux enjeux de sécurisation de la population et au maintien des missions essentielles du service public local.

Depuis le début du mois de mars, une cellule de veille sanitaire s'est mise en place, qui s'est transformée en cellule de crise lors du passage en stade 3. C'est ainsi qu'autour du maire, les cadres de l'administration ont pris les mesures pour préserver leur personnel tout en garantissant la poursuite des services importants pour la population.

Grâce à la mobilisation de nombreux agents sur le terrain, au télétravail, aux rotations de postes, à la réaffectation de personnels ou à l'extension d'horaires d'activités, la commune d'Hellemmes agit activement pour surmonter cette épreuve.

## L'action sociale

En première ligne, le Centre Communal d'Action Sociale reste disponible pour assurer ses missions de solidarité et de proximité, notamment dans l'accompagnement social et l'assistance des personnes isolées et vulnérables. Les mesures de protection du personnel limitent à quatre personnes en présentiel sur site (lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 15h). Les 14 agents absents physiquement restent pleinement mobilisés en télétravail depuis le début du confinement. Un accueil téléphonique a été mis en place : 03 20 04 90 28.

Plus encore en cette période perturbée, l'accompagnement et la protection des seniors font partie des priorités de l'action menée par l'Espace Seniors. Toute l'équipe organise la protection des personnes fragiles et renforce les services apportés aux personnes âgées avec notamment des contacts téléphoniques réguliers (plus de 600 appels par semaine) afin de rompre l'isolement lié au confinement et s'assurer de leur bonne santé. Protéger, renseigner et rassurer : trois objectifs pour les préserver de l'épidémie et apporter des réponses fiables aux questions qu'ils se posent et aux inquiétudes de leurs familles.

### Attention particulière envers les seniors...

Si pour des raisons évidentes les clubs, les ateliers et activités de groupe ont été suspendus, le portage de repas à domicile a été maintenu et sécurisé (masques, gants, aucun contact livreur/bénéficiaire...), ainsi que le service de transport pour les déplacements chez le médecin, à l'hôpital ou pour faire ses achats de produits de première nécessité. Là encore, toutes les précautions sont prises : le chauffeur porte un masque et des gants, il respecte les gestes barrières

et le véhicule est désinfecté après chaque voyage.

Après l'interdiction des visites, notre Ehpad a lui aussi renforcé son dispositif. Les familles peuvent prendre des nouvelles et converser en visio-conférence avec les résidents. Chacun peut aussi poster des vidéos et autres messages de soutien aux résidents et au personnel via le compte Facebook ouvert spécifiquement (Facebook Ehpad la sabotière). Dans le cadre du Plan Bleu, toutes les mesures ont été prises pour permettre la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens matériels et humains pour faire face efficacement à cette crise sanitaire sans précédent : confinement, sas de décontamination, maintien des portes de chambres fermées, mise à disposition de masques, de gants, de solutions hydroalcooliques, rappel systématique des bonnes pratiques préventives à destination des personnels...

Par ailleurs, la trêve hivernale, pendant laquelle les locataires ne peuvent être expulsés de leur logement, a été prolongée de deux mois. Elle prendra donc fin le 31 mai 2020 au lieu du 31 mars comme initialement prévu.



## L'éducation

Depuis le lundi 16 mars, à Hellemmes comme dans toute la France, les structures « petite enfance » (crèches, multi-accueils), écoles, collèges, cantines, accueils péri et extrascolaires n'accueillent plus les enfants. Toute activité communale à destination du jeune public est également suspendue.

L'Éducation nationale a organisé la continuité pédagogique à distance et les parents ont été prévenus par les établissements des mesures mises en place afin d'assurer le suivi éducatif des enfants. Bien entendu, la commune a pris toutes les dispositions pour que les services et activités annulés ne soient pas facturés. Les frais déjà engagés seront intégralement remboursés, les parents n'ont pas à faire de démarches.

Une réflexion particulière a été portée sur les enfants des personnels soignants.

Afin que ces derniers puissent travailler sereinement, une procédure a été mise en place pour organiser la garde d'une part par l'Éducation nationale sur les temps scolaires et d'autre part, par les services de l'Éducation et de la Jeunesse en temps périscolaire et le mercredi. Les personnels soignants ne bénéficiant pas de tous leurs week-ends, la commune a souhaité également qu'un accueil soit ouvert exceptionnellement le samedi.

En cas d'urgence ou de question relative aux écoles, une permanence téléphonique a été maintenue au 03 20 41 82 70. Les parents avaient également la possibilité de contacter les services par mail à l'adresse suivante : [urgencesdej@mairie-lille.fr](mailto:urgencesdej@mairie-lille.fr)

L'Espace Jeunes, quant à lui, a assuré une permanence téléphonique.

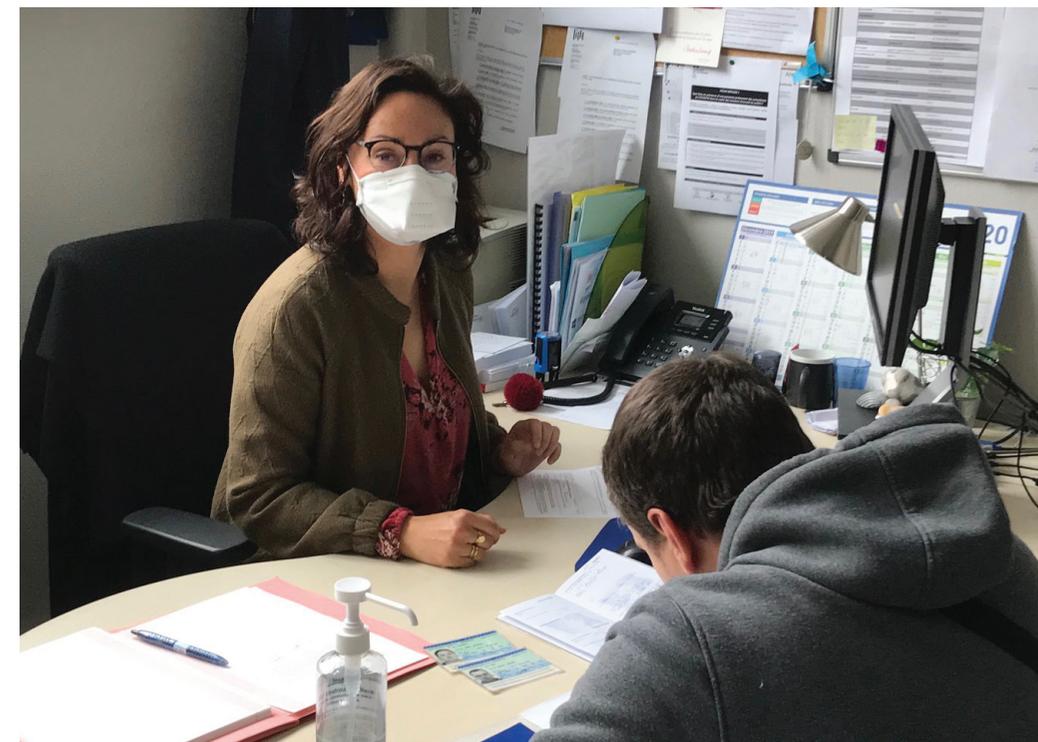
# Le Cadre de vie

En lien avec les différents prestataires, le service voirie continue le travail de nettoyage des voies publiques et a mis les autres services en veille active. La collecte des ordures ménagères se poursuit. Concernant les déchèteries qui étaient elles aussi fermées, la Métropole Européenne de Lille a décidé d'enclencher le processus de réouverture plus vite que prévu. Ainsi, déchèteries de la MEL, déchèteries mobiles et encombrants sur rendez-vous (tout en respectant les consignes sanitaires et les règles de dépôts) ont rouvert progressivement depuis le 4 mai.



En application de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, les dossiers de déclaration préalable et de demande de permis de construire en cours d'instruction à la date du 12 mars 2020 sont suspendus. Il en est de même des dossiers déposés depuis cette date. En conséquence, et en matière d'urbanisme, le principe selon lequel l'absence de réponse vaut autorisation ou acceptation ne s'applique pas aux demandes et dossiers susvisés.

Les délais d'instruction des dossiers d'urbanisme en cours le 12/03/2020, reprendront leur cours à compter de la cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré à ce jour le 24/05/2020. Les agents du service urbanisme restent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions complémentaires sur ces dispositions ou concernant votre dossier.



# L'État civil

Les rendez-vous pour déposer une demande de titre d'identité sont tous annulés (sauf cas exceptionnel) et les retraits des titres sont reportés jusqu'à réouverture du service. Une permanence téléphonique est organisée et les demandes qui ne peuvent attendre comme les demandes de reconnaissance d'enfants ou les déclarations de décès sont toujours traitées.

de se recueillir et de procéder à l'entretien des monuments. Pour rappel, le nombre de personnes accueillies est obligatoirement limité à une personne par sépulture et le respect des mesures barrières et règles de distanciation est obligatoire et indispensable. Jours et horaires d'ouverture : Mardi et jeudi de 9h à 12h.

Après sept semaines de fermeture, le cimetière a été rouvert au grand public pour permettre aux familles endeuillées

Les inhumations sont maintenues, mais les cérémonies se déroulent toujours dans la plus stricte intimité.

# Le service communication

Communiqués, lettres aux administrés, site internet, page Facebook, affiches... sur papier et sur les réseaux sociaux, le service communication s'est concentré sur l'information à la population. L'information régaliennne bien sûr, mais aussi une information plus locale sur

toutes les mesures et tous les dispositifs mis en œuvre en direction des Hellemmoises et des Hellemmois, ainsi que quelques conseils et astuces pour vous permettre de mieux vivre le confinement.

**MEL MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE** INFORMATIONS DÉCHETS - COVID 19

**DEPUIS LE 4 MAI, VOUS POUVEZ À NOUVEAU ACCÉDER\* AUX DÉCHÈTERIES MÉTROPOLITAINES EN ALTERNANCE SELON L'IMMATRICULATION DE VOTRE VÉHICULE**

- Uniquement pour les particuliers.
- Respect des consignes sanitaires.
- Nouvelles conditions d'accès et de dépôts.

<b>PAIR LES JOURS PAIRS</b>	<b>IMPAIR LES JOURS IMPAIRS</b>
<b>ZZ-532-ZZ</b>	<b>123 AB 59</b>

\* POUR LES PARTICULIERS, SUR PRÉSENTATION DU PASS' DÉCHÈTERIE  
 PLUS D'INFOS : [HTTPS://T.CO/SlH96BEB5K](https://t.co/SlH96BEB5K)

## Manifestations - Culture - Sports

Toutes les structures culturelles (bibliothèque, Kursaal, école de musique) sont fermées et les événements sont annulés ou reportés à une date ultérieure. La piscine municipale et les équipements sportifs sont eux aussi fermés et tous les entraînements et compétitions annulés. Les activités des associations sont suspendues. Une équipe dédiée a maintenu les équipements en bon état de fonctionnement et de propreté durant toute la période de confinement.

Directement impactées par l'interdiction de rassemblement qui a mis toute la filière événementielle à l'arrêt, les associations en subissent elles aussi de plein fouet les effets. Si comme pour les animations communales, certaines ont décidé d'annuler leurs événements, d'autres étudient leur report au second semestre, sans certitude aucune. La période que nous traversons est très anxiogène

pour tous les acteurs associatifs locaux qui s'interrogent sur leur capacité à rebondir et poursuivre leurs actions une fois la crise passée. C'est pourquoi il est essentiel que la Commune reste à leurs côtés et prenne des mesures fortes, simples et rapides. Au regard des subventions votées, la commune garantit la continuité de son soutien afin de sécuriser les associations sur toute la saison 2020, notamment les acteurs des filières du sport et de la culture, et cela que leurs actions soient suspendues, reportées ou annulées.

Cette décision forte constitue un véritable coup de pouce pour ces structures qui se mobilisent toute l'année pour animer et organiser des événements sur la commune, contribuant à l'attractivité de nos commerces et de nos quartiers. L'objectif étant de leur permettre, le moment venu, d'amorcer un redémarrage serein de leurs activités.



## Les services techniques

Une équipe d'astreinte est en veille active et intervient chaque fois que nécessaire.

Les parcs, jardins et aires de jeux de la Ville sont fermés au public, afin d'éviter les rassemblements sur les pelouses et dans les espaces destinés aux enfants. Néanmoins, des agents du service espace vert continuent à arroser et entretenir les fleurs, arbres et massifs.



## La police municipale



En complément de l'action de la Police Nationale, les agents de la Police Municipale sont pleinement mobilisés pour assurer leurs missions de sécurité, de prévention et de proximité depuis le début du confinement. Chaque jour, les patrouilles des agents municipaux permettent d'assurer la sécurité des biens

et des personnes et de veiller face aux incivilités.

Une attention particulière est portée au contrôle du confinement, indispensable pour freiner le virus et sauver des vies, tout en étendant le champ de leurs missions pour faciliter le travail des soignants et des secours, ainsi que pour

surveiller les commerces et entreprises fermés.

Dans leur grande majorité, les Hellemmois et les Hellemmoises respectent les consignes. Mais si l'on peut saluer le civisme et la discipline du plus grand nombre, force est de constater que malgré les recommandations et les nombreux rappels à l'ordre, certaines personnes n'ont pas encore pris la mesure des consignes de sécurité sanitaire et des risques vitaux qu'elles encourent et font encourir aux autres. A ceux-là nous demandons de bien vouloir faire preuve de responsabilité et respecter les règles de confinement.

La mairie ne s'est donc pas arrêtée. Elle fonctionne en mode dégradé certes, mais assure toujours ses missions de service public et il nous faut rendre hommage à tous les agents qui sont restés et restent mobilisés.



## Continuité de l'aide alimentaire

En marge du CCAS, l'épicerie solidaire d'Inserol a adapté son fonctionnement et a pris toutes les mesures nécessaires en termes d'hygiène et de sécurité sanitaire pour continuer à aider les personnes les plus démunies. Pour faire face à cette situation, l'association s'est appuyée sur son réseau de partenaires et sur ses bénévoles qui sont restés mobilisés malgré les risques et ont donné de leur temps et de leur énergie pour effectuer les missions de manutention, la commande et le transport de denrées, la préparation des colis, la distribution alimentaire ou la gestion des appels téléphoniques... Chaque semaine, plus de 25 familles ont eu accès à l'épicerie.

Plus que jamais, dans cette période trouble et déstabilisante, citoyens et associations se mobilisent spontanément pour venir en aide notamment aux personnes les plus vulnérables.

Nouvelles actions, adaptation des pratiques, initiatives citoyennes, individuelles ou collectives... Face à cette situation sanitaire exceptionnelle, aux quatre coins de la commune, dans chacun de nos quartiers, la vague de solidarité n'a pas tardé à s'organiser.

## L'entraide plus forte que la crainte du Covid-19

C'est en tous cas ce que laissent penser les nombreuses initiatives qui fleurissent chaque jour depuis le début de la crise sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les rues, dans les immeubles... Partout des réseaux d'entraide se créent pour faire face au confinement. À l'échelle de la commune, on recrée des liens, on s'organise et on se soutient.

De nombreux citoyens anonymes se mobilisent pour faire des courses afin d'éviter au maximum que leurs voisins ou une personne fragile

n'ait à sortir, vont chercher des médicaments, préparent des repas, prennent des nouvelles régulièrement par téléphone ou en visio... D'autres encore se proposent de garder les enfants des soignants ou d'aider aux devoirs les élèves en difficulté face à « l'école à la maison ». Certains sont mis en lumière, d'autres préfèrent œuvrer dans l'ombre... mais tous font preuve de générosité, d'altruisme et de solidarité dans de nombreux secteurs pour nous rendre le confinement un peu plus supportable. Qu'ils en soient remerciés.

## La vulnérabilité alimentaire

Dans ce contexte exceptionnel et à l'initiative de la ville de Lille-Hellemmes-Lomme, des colis alimentaires ont été préparés et distribués par les agents communaux volontaires aux familles hellemmoises en grande précarité, très impactées depuis le début du confinement, notamment par l'absence de restauration scolaire pour leurs enfants depuis la fermeture des écoles.

327 familles, soit 540 enfants, dont le quotient familial permettait de bénéficier de la cantine à moindre coût, ont donc bénéficié de cette aide alimentaire, conçue en fonction de la composition familiale, bien sûr, et pour 15 jours.

Fruits et légumes, œufs, pâtes, riz, huile, farine, yaourts, fromage, beurre... À noter que cette initiative a permis de soutenir l'économie locale, puisque la plupart des produits ont été fournis par des exploitants du secteur.

Des initiatives communales mais aussi



associatives avec ELIS qui après avoir mené une action en direction des personnels soignants de la métropole, distribue des colis alimentaires et des bons d'achats aux étudiants les plus précaires, confinés sur la cité universitaire. Pendant tout un mois, l'association prépare également des repas chauds dont elle assure la livraison.

En plus des étudiants, la commune récupère chaque soir quelques repas dont elle fait bénéficier les familles les plus fragiles ou personnes isolées en lien avec le CCAS et l'Espace Seniors.

## Les volontaires au rendez-vous !



A l'appel de la municipalité, plus de 30 couturière(s) bénévoles confectionnent des masques alternatifs en tissu à partir de kits. Mise à disposition des agents, véhicules pour les livraisons à domicile, et matières premières (matériel, patron, mode d'emploi)... Tout est géré par la ville qui facilite le travail des volontaires doté(e)s

d'une machine à coudre. Une fois terminés, les masques sont collectés, contrôlés et mis en quarantaine avant d'être distribués lors du déconfinement.

Merci à tout(e)s les volontaires qui se sont engagé(e)s dans cette belle aventure solidaire.

## "Je veux aider" Réserve civique Covid-19

Lancée par les services de l'Etat pour la recherche de bénévoles et de volontaires, une plateforme a été construite en lien avec les plus grands réseaux associatifs et les plateformes déjà existantes, pour permettre aux structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) de faire état de leurs besoins de renforts autour de 4 missions prioritaires : aide alimentaire

et aide d'urgence ; garde exceptionnelle d'enfants ; lien avec les personnes fragiles

isolées ; solidarité de proximité.

[covid19.reserve-civique.gouv.fr](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr)



## Une prime de 50 euros pour faire de la bicyclette la "petite" reine du déconfinement...

Partout en France, les villes s'interrogent sur la problématique des déplacements post-confinement. Par crainte du virus, les habitants risquent de se détourner des transports en commun et se déporter massivement sur la voiture, ajoutant à l'épidémie des problèmes de congestion des routes et de pollution de l'air.

Afin de limiter ce phénomène et conscient que le

**Le vélo cumule de nombreuses qualités particulièrement appréciables pendant la crise sanitaire : il est bon pour la planète, bon pour la santé, bon pour le porte-monnaie, en plus, il permet de respecter naturellement les gestes barrières.**

vélo est un outil pouvant apporter une réponse au défi du déconfinement, le gouvernement a lancé depuis le 29 avril dernier, un plan pour en faciliter la pratique. Doté de 20 millions d'euros, ce plan doit permettre d'installer des places de

stationnement, de lancer des formations et de prendre en charge la réparation des vélos.

Ainsi, les particuliers peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 50 euros pour remettre en état leur vélo (changer des freins, des lumières, des pneus...). Cette offre est valable au sein d'un réseau de réparateurs référencés sur le site de la fédération française des usagers de la bicyclette ([www.fub.fr](http://www.fub.fr)).

A Hellemmes, le Biclou, atelier de réparation solidaire d'InserSol, s'est inscrit dans le dispositif et vous propose une formule comprenant les frais d'adhésion, un diagnostic complet de votre vélo et un atelier d'autoréparation sous l'autorité d'un mécanicien chevronné, avec échange des pièces défectueuses (sous condition).

Les mécaniciens du Biclou vous accueillent sur rendez-vous, tous les lundis après-midi de 14h à 18h au parc Gustave Engrand (208 rue Faidherbe).

Rens. 07 66 72 12 38.

## Violences conjugales /familiales

Promiscuité, tensions, anxiété... Si les mesures de confinement instaurées pour limiter la propagation de la pandémie sont indispensables, elles constituent aussi un terrain favorable aux violences conjugales et intrafamiliales. Inquiètes, les associations d'aide aux victimes craignent une flambée des violences. Pour l'arrondissement de Lille, des associations assurent une continuité de service pour les femmes victimes de violences conjugales au téléphone ou via courriel. Il faut rappeler qu'être confinée chez soi avec un homme violent est dangereux. Il est déconseillé de sortir. Il n'est pas interdit de fuir !

### Les numéros pour aider :

- Police/gendarmerie. En cas d'urgence, composez le 17 ou envoyez un sms au 114 (Numéro gratuit).
- Aide anonyme. Composez le 3919 (Anonyme et gratuit)
- Hébergement d'urgence. Composez le 115 pour la mise en sécurité.

### Les associations locales :

- CIDFF Lille Métropole. Chat, Facebook : lundi, mardi et vendredi de 14h à 16h. Numéro unique : 03 20 70 22 18 du lundi au vendredi.
- SOLFA Ecoute Brunehaut : 03 20 57 94 27. Accueil de jour « Rosa » : 06 58 23 65 79 du lundi au vendredi.
- Référente départementale « violences conjugales » nommée par l'Etat (Arrondissement de Lille) : [sandrine.ballonet@referenteviolencesconjugales.fr](mailto:sandrine.ballonet@referenteviolencesconjugales.fr)
- Pour l'enfance en danger : 119. A composer si l'on est soi-même victime, ou si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence commise sur un enfant.

### Pour les auteurs :

- 08 019 019 11 : Numéro d'écoute disponible pour accompagner les auteurs de violences.



## Ce qu'on pourra (ou devra) faire

- Porter un masque dans les transports en commun  
Le port du masque sera obligatoire pour tous les passagers dans les transports publics pendant les trois semaines suivant la fin du confinement le 11 mai, mais les règles de distanciation imposeront d'en réduire drastiquement la capacité.
- Même obligation de porter cette protection pour les professionnels de la petite enfance notamment, ainsi que pour les élèves à partir du collège.
- Certaines médiathèques, bibliothèques et petits musées pourront rouvrir leurs portes dès le 11 mai. Il faudra attendre le 2 juin pour Lille. Pour Hellemmes, nous vous informerons ultérieurement.
- Inviter des gens chez soi.
- Aller chez le coiffeur et faire du shopping. Sauf pour les cafés et les restaurants, tous les magasins pourront rouvrir à partir du 11 mai sous réserve de faire respecter les mesures de protection sanitaire.
- Se déplacer sans attestation... mais uniquement jusqu'à 100 km de son domicile, sauf pour motif professionnel ou impérieux.
- Mettre ses enfants à la crèche. A l'école élémentaire à partir du 11 mai, en maternelle à partir du 24 mai (par groupes de dix maximum).
- Ce n'est qu'au 18 mai, dans les départements peu infectés, que la réouverture des collèges sera envisagée, en commençant par les 6e et 5e. La suite ne pourra être considérée que fin mai notamment pour les lycées.
- Aller dans un cimetière. A Hellemmes, le cimetière est ouvert au public depuis le 30 avril à raison de 2 jours par semaine (mardi et jeudi matin de 9h à 12h). Cependant, les cérémonies funéraires restent limitées à 20 personnes.

## Sous conditions

- Faire du sport  
À partir du 11 mai, on peut pratiquer une activité sportive individuelle en plein air en dépassant la barrière actuelle du kilomètre et en respectant les règles de distanciation physique. Il ne sera pas possible de pratiquer du sport dans des lieux couverts, des sports collectifs, des sports de contact.
- Aller au marché
- Aller dans des parcs et jardins  
Les parcs et jardins pourront rouvrir. Mais uniquement dans les départements "verts", là où le virus ne circule pas et sous autorisation du Maire (info à suivre sur [www.hellemmes.fr](http://www.hellemmes.fr))
- Se marier  
Les rassemblements privés en nombre étant interdits, organiser un grand mariage l'est aussi. En revanche, il est possible aux futurs époux(ses) de se marier accompagnés exclusivement de leurs témoins.

## Ce qu'on ne pourra (toujours) pas faire

- Se déplacer à plus de 100 kilomètres de son domicile  
Les grands déplacements resteront interdits après le 11 mai. Les déplacements plus lointains ne seront possibles que pour "un motif impérieux, familial ou professionnel".
- Aller à la plage  
Les plages françaises resteront inaccessibles au public au moins jusqu'au 1er juin.
- Aller au cinéma  
Contrairement aux bibliothèques, les grands musées, les cinémas, les théâtres et les salles de concert resteront fermés au moins jusqu'au 1er juin. Même chose pour les salles des fêtes et les salles polyvalentes.
- Se réunir à plus de 5000 personnes  
Les grandes manifestations sportives, culturelles, notamment les festivals, les grands salons professionnels, tous les événements qui regroupent plus de 5000 participants ne pourront se tenir avant le mois de septembre.
- Aller dans un bar ou restaurant  
Leur sort sera revu fin mai pour une éventuelle réouverture le 2 juin.
- Participer à une cérémonie religieuse même si les lieux de culte pourront continuer à rester ouverts.

Qu'aura-t-on le droit de faire le 11 mai ? Sera-t-il possible d'aller chez le coiffeur ? Aller au marché ? Au cimetière ? Voir un film au cinéma ? Faire du sport ?

Le retour à la normale sera lent et progressif. Le confinement total de la population prendra fin le 11 mai prochain. Pour éviter une seconde vague de propagation, des règles très strictes doivent être appliquées. Au programme : tests massifs, réouverture progressive des écoles, des commerces -mais pas dans un premier temps des cafés et des restaurants- et masques obligatoires dans les transports publics.



## A Hellemmes, reprise de l'école...



Mobilisés depuis le début de la crise, élus et techniciens de la direction de l'Education et de la Jeunesse ont travaillé en lien étroit avec l'Education nationale au protocole à mettre en place afin de garantir la sécurité sanitaire des élèves, de leur famille, des enseignants et de toute la communauté éducative. C'est à la seule condition du respect strict des conditions de ce protocole sanitaire, et notamment de la distanciation sociale, que les classes peuvent rouvrir.

Disponibilité des locaux dans les écoles, intention des parents de remettre les enfants à l'école à la suite du questionnaire que nous vous avons envoyé, présence des enseignants à l'école... de nombreux critères ont été pris en compte à l'occasion d'un travail collectif à la suite duquel l'Education nationale a validé l'organisation dont vous trouverez ci-après les grandes lignes.

A Hellemmes, **seuls les élèves d'élémentaire regagneront les bancs de leur école à compter du jeudi 14 mai**. La réouverture des maternelles ne sera quant à elle envisagée qu'ultérieurement, uniquement pour les grandes sections et sur la base d'une évaluation des premières journées de fonctionnement en

lien avec l'Education Nationale.

**Pour garantir le respect des mesures barrières et la distanciation physique, le nombre d'enfants accueillis dans une salle de classe est limité à 10.** La capacité d'accueil de chaque école est déterminée par le directeur d'école en fonction du nombre de salles disponibles, des enseignants présents et des capacités d'accueil de la restauration scolaire.

Tous les enfants ne peuvent donc être accueillis. **Sont rentrés en priorité les enfants dont les parents exercent des « métiers prioritaires »** (personnels soignants, de secours et d'assistance, agents de la fonction publique locale, commerçants, enseignants, travailleurs sociaux...), les enfants dont les parents doivent impérativement reprendre leur activité professionnelle en présentiel, et **les élèves ayant décroché pendant le confinement** ou dont le retour à l'école est jugé prioritaire.

Les enseignants non présents à l'école assurent l'enseignement à distance pour les enfants qui restent chez eux.

**La reprise était conditionnée à la mise en œuvre et à l'opérationnalité des mesures sanitaires strictes**, de la désinfection complète

et régulière des locaux au marquage au sol pour le respect de la distanciation, en passant par la présence importante de lingettes et gels hydroalcooliques ou le port obligatoire de masques pour les enseignants et les agents qui travaillent dans les écoles...

Par ailleurs, **les accueils périscolaires du matin et du soir seront remis en place à compter du lundi 17 mai**. Au regard de la situation, du classement sanitaire de notre région, et en l'absence d'éclaircissements indispensables de la part des autorités, les ACM (Accueil Collectifs de Mineurs) du mercredi restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

### Inscriptions scolaires

Le délai d'inscription est prolongé jusqu'au 16 mai pour le moment. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la ville. Vous pouvez le retourner, avec les justificatifs à [serviceenfanceeducation@mairie-lille.fr](mailto:serviceenfanceeducation@mairie-lille.fr). Votre dossier sera enregistré et un contact sera pris avec la direction de l'école de votre secteur afin de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais. Dès le retour à la normale, une rencontre avec la direction de l'école sera programmée pour finaliser l'admission.

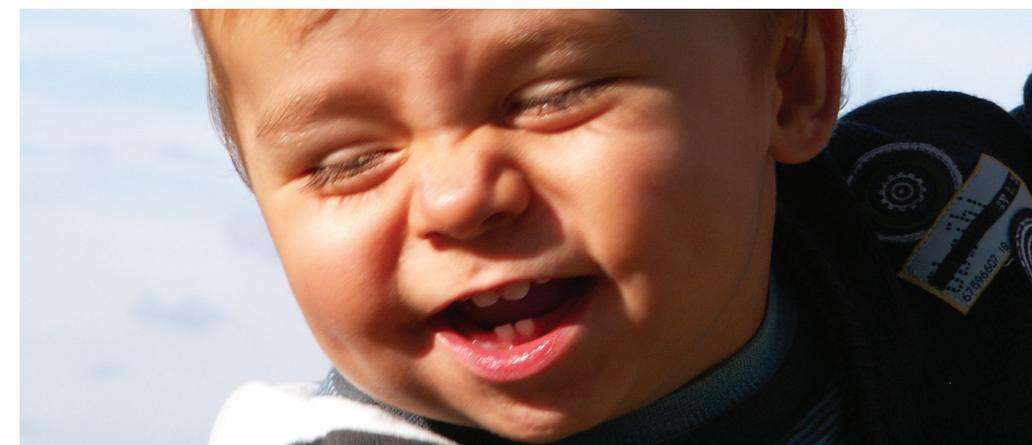
## ... Et des crèches communales

Les bébés feront eux aussi leur retour à la crèche à partir du 11 mai, mais ils ne seront pas plus de 4 à 5 enfants par unité à l'Amicloterie (3 unités ouvertes), 6 à 7 pour les petits et 7 à 8 pour les grands aux Popelines (2 unités ouvertes). La réouverture des crèches sera donc limitée et progressive, dans le respect des protocoles sanitaires et de la charte spécifique préalablement adressée aux parents.

Cette réduction des capacités pose notamment la question des priorités d'accueil :

la priorité est donnée aux couples d'actifs ou aux familles monoparentales qui ne peuvent pas télétravailler, ainsi qu'aux soignants et aux enseignants, qui doivent faire garder leurs enfants pour pouvoir exercer leurs fonctions.

La date de reprise pour le personnel de la halte-garderie Graines d'Acacias est fixée au 11 mai, avec une réouverture envisagée le 18 pour 8 enfants, sous réserve que l'Espace des Acacias soit accessible.



## Ouverture des services au public



En dehors des horaires ci-après, les services peuvent être contactés par téléphone ou par mail.

- Etat civil - cadre de vie (03 20 41 82 88) : lundi et jeudi toute la journée
- Cimetière : mardi et jeudi de 9h à 12h
- Education/Jeunesse (03 20 41 82 70) : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
- Services techniques / Culture-Manifestations-Sports / Ressources humaines finances : les services fonctionnent normalement avec un personnel restreint

■ CCAS (03 20 79 97 40) : du lundi au vendredi. Organisation des jours d'accueil par thématique :

- RSA : Mercredi et vendredi
- Logement : Lundi, mardi et jeudi
- Permanences d'urgences (2h) : Lundi, mardi et jeudi
- Espace Seniors (03 20 04 90 28) : Uniquement sur RDV en cas de nécessité absolue. Fermé au public mais présence de l'équipe sur place.

## Le commerce hellemmois

La Ville et les représentants du commerce local ont élaboré un protocole qui vise à donner un cadre de recommandations clair aux commerçants afin de garantir dans leur établissement un niveau de sécurité sanitaire optimal pour les clients, comme pour les salariés.

En lien avec l'UCH, les commerces signataires ont reçu un kit de redémarrage comprenant des masques, du gel hydro-alcoolique ainsi que du ruban adhésif pour marquer les distances de sécurité sanitaire.

Ils disposent également d'un affichage commun, apposé sur leur vitrine ou porte d'entrée.

Avec ce protocole, l'objectif est d'accompagner et de soutenir la reprise de l'activité des commerces de proximité, durement touchés par le confinement, en proposant une approche commune qui sécurise la pratique du shopping et rassure les clients. Aujourd'hui plus encore, il est essentiel de soutenir nos commerçants. N'hésitez pas à leur réserver vos futurs achats.



### QUELS SONT LES SIGNES ?

### SE PROTÉGER

#### PROTÉGER LES AUTRES

- Lavez-vous les mains très régulièrement
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades
- Gardez une distance de 1 m minimum entre vous et les autres
- Si vous êtes malade ou présentez des symptômes, portez un masque
- Restez à la maison

### TRANSMISSION DU VIRUS ?

# Merci !



Soignants, éboueurs, livreurs,  
ambulanciers, facteurs,  
membres associatifs, citoyens,  
bénévoles, pompiers,  
couturiers, enseignants,  
restaurateurs, cuisiniers,  
coursiers, animateurs,  
policiers, agents d'entretiens,  
commerçants non-sédentaire  
et/ou de proximité,  
agents communaux...